

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	06/2026
Mise en ligne le	07/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 26 mars 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er avril 2026

Objet de la délibération

Institutions et vie politique – Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentée Mme Pascale LOCK-JEANJEAN pouvoir à Mme Catherine ITIER

Absente Mme Sylvie COSTA

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;

En application des articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles, il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et de procéder à l'élection des membres du conseil municipal appelés à y siéger.

Ce nombre de membres élus (minimum de quatre et maximum de huit) est égal au nombre de membres nommés, le maire étant Président de droit.

Avant de procéder à l'élection par vote à bulletins secrets et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, je vous propose de fixer le nombre de membres élus à six.

Pour mémoire, le nombre de sièges obtenu par chaque liste au sein du conseil municipal est :

- Liste « Vendargues Cap 2026 » : 23 sièges,
- Liste « Bien Vivre à Vendargues » : 6 sièges,

Conseil d'administration du CCAS - 6 membres :

- Groupe « Vendargues Cap 2026 » : 5 sièges de titulaires
- Groupe « Bien Vivre à Vendargues » : 1 siège de titulaire

Après déclaration de candidatures et vote à bulletins secrets, sont désignés membres élus du conseil d'administration du CCAS :

<i>Groupe « Vendargues Cap 2026 »</i>	<i>Groupe « Bien Vivre à Vendargues »</i>
Membres titulaires : - Mme Christine OLIVA - Mme Géraldine GROLIER - Mme Christelle MUSICCO - M. Loïc GOUGET - Mme Ghislaine BONNEFILLE	Membre titulaire : - Mme Laurence BOISVILLE



Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.